

Vie Associative - Deuxième répartition de subventions 2005

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Objet de la demande	Versé 2004	Proposition Commission 2005
Le Petit Lutin	Aide au démarrage d'une association pour animation et activités conviviales dans le quartier «Les Chaprais»	0 €	500 €
La Passerelle	Subvention complémentaire à la subvention 2005 de 3 000 € pour l'élaboration d'une édition du journal d'information du quartier de Planoise «spécial 20 ans»	3 000 €	2 000 €
Espace Bénévolat	Aide au démarrage à une association ayant pour but de promouvoir le bénévolat et favoriser les contacts entre les bénévoles et les associations	0 €	3 000 €
OR.GE.CO	Association ayant pour but la défense des intérêts des consommateurs, de l'environnement et du cadre de vie	1 500 €	1 500 €
Amitiés Franche-Comté Arménie	Soutien au «Haut-Karabagh» : Reconstruction et autonomisation économique de 4 villages arméniens dévastés par la guerre Participation à des réunions, manifestations et expositions à Besançon	300 €	300 €
Tambour Battant	Association ayant pour but la convivialité et solidarité dans le quartier Battant : Accompagnement scolaire, lecturium enfants, coin de l'amitié, marché aux arts plastiques, vide greniers, apéro-chansons, repas de quartier, calendrier vivant de l'avent, bulletin mensuel, Festival du Film	1 500 €	1 500 €
MRAP Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples	Association ayant pour but de combattre le racisme, favoriser la compréhension entre les hommes et les peuples Intervention dans les écoles et collèges	1 300 €	1 300 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 10 100 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.025/6574 CS 48020 du budget primitif 2005.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 9, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette répartition.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.